

Conformément à l'arrêté du 10 février 2017 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions de mise à disposition du public de certains résultats par l'établissement de santé.

LA LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Description des résultats :

- ♦ **ICALIN.2** : Indicateur évaluant l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement, les moyens mobilisés et les actions mises en œuvre.
- ♦ **ICSHA.3** : Indicateur étant un marqueur indirect de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains.
- ♦ **ICATB.2** : Indicateur reflétant le niveau d'engagement de l'établissement de santé dans une démarche visant à optimiser l'efficacité des traitements antibiotiques.

Les résultats de chaque indicateur sont présentés sous la forme d'un score et d'une classe de performance de A à E (A étant la meilleure classe), permettant de nous situer par rapport aux autres établissements de même catégorie.

Mots clés	Intitulés	Score	
Année 2018 (données 2017)			
Bon usage des antibiotiques	Indicateur composite de bon usage des antibiotiques (ICATB.2)	86/100	A
Hygiène des mains	Indicateur de consommation de produits hydro alcooliques (ICSHA.3)	63/100	C
Année 2017 (données 2016)			
Prévention des infections nosocomiales	Indicateur composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales (ICALIN.2)	90/100	A

La lettre indique la classe de performance de l'établissement.
Les meilleurs résultats sont en vert.

SATISFACTION DU PATIENT

Thèmes	Questionnaire de sortie MCO et SSR		Evolution par rapport à l'année précédente
	2017	2018	
Accueil	93%	74%	↓
Qualité des Soins	94%	99%	↑
Prise en charge de la douleur	92%	99%	↑
Informations reçues	64%	95%	↑
Hôtellerie	66%	91%	↑
Qualité des professionnels	88%	98%	↑

INDICATEURS « DOSSIER PATIENT »

Année 2018 - MCO et SSR (Données 2017)				
Thèmes	Intitulés	Secteurs	Résultats	
Qualité de la lettre de liaison à la sortie	Lettre de liaison à la sortie d'une hospitalisation	MCO	77/100	B
Document de sortie	Document de sortie	SSR	84/100	B
Suivi du poids	Dépistage des troubles nutritionnels	MCO	98/100	A
		SSR	80/100	B
Année 2016 - SM (Données 2015)				
Intitulés	Secteurs	Résultats		
Tenue du dossier patient	SM	83/100	A	
Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation	SM	55/100	C	
Dépistage des troubles nutritionnels	SM	79/100	B	

Critère « Prise en charge de l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) » Année 2017 - MCO (Données 2016)

Mots clés	Intitulés	Résultats	
Avis neuro-vasculaire	Expertise neuro-vasculaire	13/100	C
Evaluation du besoin de rééducation dans le cadre de l'Accident Vasculaire Cérébral	Evaluation par un professionnel de la rééducation lors de la prise en charge initiale de l'Accident Vasculaire Cérébral	21/100	C
Dépistage des fausses routes	Dépistage des troubles de la déglutition	25/100	C
Consultation post AVC programmée	Programmation d'une consultation post AVC	17/100	C

La lettre et la couleur expriment le positionnement de l'établissement par rapport à l'objectif national fixé à 80 %.
La qualité des données a été contrôlée par l'Agence Régionale de Santé.

LA VISITE DE CERTIFICATION

Le Centre Hospitalier de Plaisir est certifié (SCORE B)

Résultats détaillés :

Processus	Score	
Droits des patients	A	■
Dossier du patient	A	■
Gestion du risque infectieux	A	■
Parcours des patients	A	■
Circuit du médicament	B	■
Management de la qualité et des risques	B	■

La certification concerne tous les établissements de santé et est obligatoire tous les 4 ans. Elle consiste en une évaluation externe de l'établissement sous l'égide de la Haute Autorité de Santé. Elle vise à évaluer le niveau de qualité atteint sur l'ensemble de l'organisation et des pratiques professionnelles. Cette 4^{ème} visite de certification s'est déroulée en **septembre 2017**.

Score A / Certification
Score B / Certification avec recommandation d'amélioration
Score C / Décision de certification avec obligation d'amélioration
Score D / Sursis à statuer
Score E / Non certification